



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
AUX PARTICIPANTS AU 23^e CONGRÈS
MARIOLOGIQUE MARIAL INTERNATIONAL**

Cour du Palais Apostolique de Castel Gandolfo

Samedi 8 septembre 2012

Chers frères et sœurs,

C'est avec une grande joie que je vous accueille tous ici, à Castel Gandolfo, presque en conclusion du XXIII^e Congrès mariologique marial international. Vous réfléchissez de façon très opportune sur le thème : « La mariologie à partir du Concile Vatican II. Réception, bilan et perspective », étant donné que nous nous apprêtons à rappeler et à célébrer le 50^e anniversaire de l'ouverture de la grande assemblée, le 11 octobre 1962.

Je salue cordialement le cardinal Angelo Amato, préfet de la Congrégation pour les causes des saints, président du Congrès; le cardinal Gianfranco Ravasi, président du Conseil pontifical de la culture et du Conseil de coordination entre les Académies pontificales, ainsi que le président et les autorités académiques de l'Académie pontificale mariale internationale, à laquelle je suis reconnaissant pour l'organisation de cet événement important. J'adresse un salut également aux évêques, aux prêtres, aux religieux et aux religieuses, aux présidents et aux représentants des sociétés mariologiques présentes, aux experts de mariologie et, enfin, à tous ceux qui participent aux travaux du Congrès.

Le bienheureux Jean XXIII a voulu que le Concile œcuménique Vatican II s'ouvre précisément le 11 octobre, le jour même où, en 431, le Concile d'Ephèse avait proclamé Marie « *Theotokos* », Mère de Dieu (cf. AAS 54, 1962, 67-68). En cette circonstance, il commença son discours avec des paroles significatives et programmatiques : « *Gaudet Mater Ecclesia quod, singulari Divinae providentiae munere, optatissimus iam dies illuxit, quo, auspice Deipara Virgine, cuius materna dignitas hodie festo ritu recolitur, hic ad Beati Petri sepulchrum Concilium Oecumenicum Vaticanum Secundum sollemniter initium capit* ». [« Notre Mère, la Sainte Église, se réjouit de ce

que, par un don singulier de la divine Providence, luit ce jour tant désiré de l'ouverture solennelle, auprès de la tombe de saint Pierre, du deuxième Concile œcuménique du Vatican, placé sous la protection maternelle de la Vierge Mère de Dieu, dont la liturgie célèbre aujourd'hui la maternité divine »).

Comme vous le savez, le 11 octobre prochain, pour rappeler cet événement extraordinaire, sera ouverte solennellement l'*Année de la foi*, que j'ai voulu proclamer avec le Motu proprio *Porta fidei*, dans lequel, en présentant Marie comme modèle exemplaire de foi, j'invoque sa protection et son intercession spéciales sur le chemin de l'Église, en Lui confiant ce temps de grâce, à Elle qui est bienheureuse parce qu'elle a cru. Aujourd'hui aussi, chers frères et sœurs, l'Église se réjouit dans la célébration liturgique de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, la Toute Sainte, aurore de notre salut.

Le sens de cette fête mariale nous est rappelé par saint André de Crète, qui a vécu entre le VIIe et le VIIIe siècle, dans l'une de ses célèbres *Homélies pour la Fête de la Nativité de Marie*, dans laquelle l'événement est présenté comme un élément précieux de la mosaïque extraordinaire qu'est le dessein divin de salut de l'humanité : « Le mystère de Dieu qui devient homme, la divinisation de l'homme assumé par le Verbe, représentent la somme des biens que le Christ nous a donnés, la révélation du plan divin et l'échec de toute présomption d'autosuffisance humaine. La venue de Dieu parmi les hommes, comme lumière resplendissante et réalité divine claire et visible, est le grand don merveilleux du salut qui nous est prodigué. La célébration d'aujourd'hui honore la nativité de la Mère de Dieu. Mais la véritable signification et l'objectif de cet événement est l'incarnation du Verbe. En effet, Marie naît, est allaitée et grandit pour être la Mère du Roi des siècles, de Dieu » (*Discours I* : PG 97, 806-807). Ce témoignage important et ancien nous conduit au cœur du thème sur lequel vous réfléchissez et que le *Concile Vatican II* a déjà voulu souligner dans le titre du chapitre VIII de la Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen gentium* : « La bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu dans le mystère du Christ et de l'Église ». Il s'agit du « *nexus mysteriorum* », du lien intime entre les mystères de la foi chrétienne, que le Concile a indiqué comme horizon pour comprendre chaque élément individuel et les diverses affirmations du patrimoine de la foi catholique.

Dans le Concile, auquel j'ai participé en tant qu'expert comme jeune théologien, j'ai eu l'occasion de voir les diverses façons d'aborder les thématiques concernant la figure et le rôle de la bienheureuse Vierge Marie dans l'histoire du salut. Au cours de la seconde session du Concile, un groupe nombreux de Pères ont demandé que l'on traite de la Vierge au sein de la Constitution sur l'Église, tandis qu'un groupe tout aussi nombreux a soutenu la nécessité d'un document spécifique qui mette en lumière de façon adéquate la dignité, les privilèges et le rôle singulier de Marie dans la rédemption opérée par le Christ. Avec le vote du 29 octobre 1963 il a été décidé d'opter pour la première proposition, et le schéma de la Constitution dogmatique sur l'Église fut enrichi du chapitre sur la Mère de Dieu, dans lequel la figure de Marie, relue et à nouveau présentée à partir de la Parole de Dieu, des textes de la tradition patristique et liturgique, ainsi que

d'une ample réflexion théologique et spirituelle, apparaît dans toute sa beauté et sa singularité et étroitement inscrite dans les mystères fondamentaux de la foi chrétienne. Marie, dont est soulignée avant tout la foi, est comprise dans le mystère d'amour et de communion de la Très Sainte Trinité ; sa coopération au plan divin du salut et à l'unique médiation du Christ est clairement affirmée et mise en juste relief, en faisant ainsi d'elle un modèle et un point de référence pour l'Église, qui en Elle, se reconnaît elle-même, ainsi que sa vocation et sa mission. La piété populaire, qui a toujours été dédiée à Marie, apparaît enfin nourrie par des références bibliques et patristiques. Certes, le texte conciliaire n'a pas épuisé toutes les problématiques relatives à la figure de la Mère de Dieu, mais il constitue l'horizon herméneutique essentiel pour toute réflexion ultérieure, qu'elle soit de caractère théologique, ou de caractère plus purement spirituel et pastoral. Il représente, en outre, un précieux point d'équilibre, toujours nécessaire, entre la rationalité théologique et l'affectivité croyante. La figure singulière de la Mère de Dieu doit être comprise et approfondie à partir de perspectives diverses et complémentaires: alors que la *via veritatis* reste toujours valide et nécessaire, on ne peut pas ne pas parcourir aussi la *via pulchritudinis* et la *via amoris* pour découvrir et contempler encore plus profondément la foi cristalline et solide de Marie, son amour pour Dieu, son espérance inébranlable. C'est pourquoi, dans l'exhortation apostolique *Verbum Domini*, j'ai adressé une invitation à poursuivre sur la ligne dictée par le Concile (cf. n. 27), invitation que je vous adresse cordialement, chers amis et experts. Offrez votre contribution compétente de réflexion et de proposition pastorale, afin que l'imminente *Année de la foi* puisse représenter pour tous les croyants dans le Christ un vrai temps de grâce, dans lequel la foi de Marie nous précède et nous accompagne comme un phare lumineux et comme modèle de plénitude et de maturité chrétienne vers lequel se tourner avec confiance et auquel puiser enthousiasme et joie pour vivre avec toujours plus d'engagement et de cohérence notre vocation de fils de Dieu, frères en Christ, membres vivants de son Corps qui est l'Église.

Je vous confie tous, ainsi que votre activité de recherche, à la protection maternelle de Marie et je vous donne une Bénédiction apostolique particulière. Merci.